

Contre la précarisation, pour l'emploi et le statut !

Savez-vous combien il y a de fonctionnaires en France (hôpitaux, état, territoriale) ? 5.2 millions. Combien de non-titulaires ? 900 milles !

C'est une politique délibérée des employeurs dans le cadre des RGPP, de la diminution des budgets et de la précarisation des salaires... Un précaire, il est plus corvéable, il coûte moins cher, on le vire quand on n'en veut plus.

Le gouvernement a ouvert des négociations sur la résorption de la précarité. Il en est sorti un « protocole d'accord » qui deviendra loi. Malgré la nullité de ce texte qui ne résorbera pas la précarité et qui même permettra son accroissement, deux informations importantes :

- 1. pour être titularisé** : être en CDI ou en CDD depuis 4 ans sur les 6 dernières années (dont 2 ans avant ce texte), à temps complet ou incomplet (mi-temps), réussir l'examen ou le concours organisé pour vous, être recruté sur un emploi titulaire.
- 2. Pour obtenir un CDI** : être en CDD auprès du même employeur depuis au moins 6 ans sur les 8 dernières années, ou 3 ans (sur 4 ans) pour les plus de 55 ans, exercé des fonctions correspondant à un besoin permanent.

Nous avons demandé à la mairie combien d'agents étaient concernés. Nous attendons.